Assurances de dommages et responsabilité civile - IARD

Souscrire un contrat en Perte d'Exploitation

2 jours (14h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992390 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 695 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Assurances de dommages et responsabilité civile - IARD

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Extraire les informations comptables permettant de mesurer la couverture en assurance PE
Proposer une garantie en pertes d'exploitation à partir d'un prévisionnel de chiffre d'affaires et la période d'indemnisation
Identifier l'impact d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) sur la période et le coût d'indemnisation de la PE

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Public concerné

Chargés de clientèle
Souscripteurs et/ou gestionnaires de contrats entreprises
Intermédiaires d'assurance, inspecteurs dommages

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Déterminer l'objet de l'assurance Perte d'Exploitation

Intégrer le fonctionnement de l'assurance perte d'exploitatation

- Le but de l'assurance des pertes d'exploitation
- Les dommages assurables
- Les conditions de validité de l'assurance PE
- Les contrats spécifiques
- La perte d'exploitation "sans dommage"

Intégrer l'approche comptable du calcul des pertes d'exploitation

- L'approche comptable du bilan
- L'examen du compte de résultat

Exercices d'application : calcul du fonds de roulement net global, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie
approche comptable du calcul des pertes d'exploitation et calcul d'un compte de résultat

Déterminer les éléments de l'indemnisation

- La période d'indemnisation
- L'identification et le calcul de la marge brute : méthode par différence ou par addition
- Le calcul des montants assurés

Exercice d'applications : calcul d'une marge brute par la méthode des différences, calcul de la marge brute et de la période d'indemnisation

Souscrire et anticiper le règlement d'un sinistre

- Le cas particulier d'un chiffre d'affaires en baisse
- Le calcul de la marge brute et du taux de marge brute
- l'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel
- Les principes de base et pratique recommandée par France Assureurs
- Les frais supplémentaires d'exploitation (FSE)
- La proposition de garantie
- Les clauses possibles et les limites de garanties

Exercices d'application : calcul d'un Chiffre d'affaires prévisionnel, de la marge brute et du taux de marge brute,
proposition de garanties et de cotisations

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des exercices pratiques

– Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.